

[PRÉVENTION DES RISQUES DE LA GROSSESSE] LE CHRU DE TOURS, PLATEFORME RÉGIONALE HOSPITALIÈRE POUR LE DIAGNOSTIC PRÉNATAL NON INVASIF (DPNI)

Concernant la prévention des risques de la grossesse, l'objectif est de dépister, dès le début de la grossesse, certaines anomalies chromosomiques chez le fœtus. Dans ce cadre, le CHRU de Tours vient de se doter d'un nouvel équipement qui lui permet de proposer à l'ensemble des hôpitaux publics de la région, son expertise dans le domaine du dépistage prénatal non invasif.

LE DÉPISTAGE PRÉNATAL NON INVASIF

Le dépistage prénatal non invasif (DPNI), aussi appelé test de dépistage sur l'ADN libre circulant dans le sang maternel (= test ADNlc) s'intègre dans le **programme national pour le dépistage de la trisomie 21 en prénatal**. Ce programme est systématiquement proposé à toutes les femmes enceintes et est encadré par les recommandations de la Haute Autorité de Santé (avril 2017).

Le DPNI est actuellement proposé en 2^{ème} intention après le dépistage par les marqueurs sériques maternels (si > 1/1000, soit environ 15 % des grossesses) et en 1^{ère} intention pour les grossesses gémellaires.

Depuis 2017, le CHRU propose cette analyse avec l'autorisation de l'ARS Centre-Val de Loire. Elle consiste en une prise de sang, permettant d'analyser l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel, pour y dépister de nombreuses anomalies chromosomiques (trisomies, délétions, duplications). Les fragments d'ADN fœtal libre circulant proviennent en fait du placenta. L'analyse est réalisable dès 12 semaines d'aménorrhée et jusqu'à la fin de la grossesse. Il s'agit d'un dépistage et non d'un diagnostic. Un résultat positif devra être contrôlé sur une ponction de liquide amniotique (amniocentèse).

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT DE POINTE AU CHRU DE TOURS

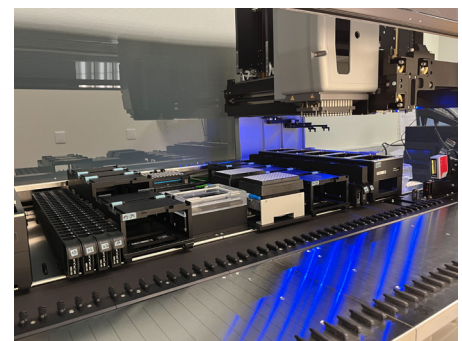
En 2022, le CHRU a décidé de se doter d'un nouvel équipement de pointe, représentant **un investissement de 300.000 euros**, positionné dans une salle dédiée, spécialement aménagée pour la réalisation de ce dépistage. **Cette nouvelle technologie permet de dépister un grand nombre d'anomalies chromosomiques** ; elle est automatisée, rapide et fiable (solution *VeriSeq2 d'Illumina IVD-R*).

En région Centre-Val de Loire, le CHRU est le seul hôpital public à réaliser cet examen. Les centres hospitaliers d'Amboise, Chinon, Blois, Bourges et Loches confient déjà au CHRU la réalisation de leurs tests. Une convention est en cours de rédaction pour collaborer avec le Centre Hospitalier d'Orléans. L'équipe de Cytogénétique du CHRU de Tours a des échanges constants avec les services de gynécologie-obstétrique, génétique, réanimation néonatale... et avec l'ensemble des professionnels qui suivent les femmes enceintes au cours de leur grossesse.

.../...



Pr Franck Perrotin (Obstétricien, chef du pôle Femme-parentalité) et l'équipe de cytogénétique en charge du DPNI : Valérie Vigneron (technicienne), Anne-Charlotte d'Hardivilliers (technicienne), Aurore Hegoburu (secrétaire), Gaëlle Fleury (technicienne), Dr Noémie Celton (biologiste), Evelyne Jagut (technicienne), Dr Nathalie Le Dû (biologiste), Sandrine Vonwill (ingénieure), Edith Terrenoire (ingénieure), Marie Rousseau (secrétaire), Benoît Lautier (technicien).



Robot Hamilton® VeriSeq Star

UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE AU CHRU

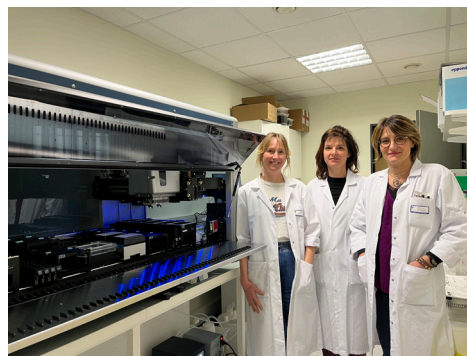
L'intérêt de réaliser cette analyse au CHRU est de bénéficier d'une expertise, via deux structures-clés :

- **Le Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN)**, qui participe au dispositif d'encadrement des activités de diagnostic prénatal, via notamment des réunions hebdomadaires pluridisciplinaires auxquelles participent les biologistes du laboratoire de cytogénétique. Ce CPDPN est un pôle d'expertise permettant de donner un avis sur le suivi et les soins à réaliser lorsque le fœtus présente une pathologie dépistée in utero.
- **Le Centre de dépistage des risques de la grossesse (PReGnanT-SEE)**, qui a notamment pour mission d'évaluer les différents risques de la grossesse dès le premier trimestre, afin d'adapter au plus juste le parcours de santé et prévenir l'apparition d'éventuelles complications pour la mère ou le fœtus.

LE CHRU, PLATEFORME RÉGIONALE

« Au départ, le DPNI permettait de dépister uniquement les trisomies 13, 18 et 21 servant de filtre pour éviter que trop de femmes n'aient à subir d'amniocentèse inutile. Aujourd'hui, il permet d'analyser tous les chromosomes. Nous sommes donc à même de dépister, en plus des trisomies 13, 18 et 21, des trisomies plus rares mais également des anomalies chromosomiques de taille supérieure ou égale à 7 mégabases, qui pourraient avoir un retentissement sur le développement psychomoteur du fœtus.

Avec cet équipement innovant, le CHRU de Tours se positionne comme la plateforme régionale des hôpitaux publics pour la réalisation des DPNI en Centre-Val de Loire. Forts de notre expérience et de notre organisation, nous projetons d'élargir cette offre de DPNI à d'autres hôpitaux du Grand-Ouest mais également à toutes les femmes enceintes qui le souhaitent, même suivies en ville, afin de les accompagner au mieux dans leurs parcours et de leur faire bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire », expliquent les Drs Celton et Le Dû.



Biologistes et ingénieure responsables du DPNI :
Dr Noémie Celton (biologiste), Edith Terrenoire
(Ingénieure) et Dr Nathalie Le Dû (biologiste)

CHIFFRES CLÉS

- 600 DPNI réalisés par an
- Analyse réalisée en 7 à 10 jours
- Au cours du 1^{er} trimestre : le DPNI concerne 10 % des grossesses
- Au cours du 2^{ème} trimestre : le DPNI concerne 25 % des grossesses
- Les grossesses gémellaires représentent 20 % des prélèvements

CONTACT PRESSE

Véronique Landais-Purnu - Direction de la communication - CHRU de Tours
02 47 47 97 72 - 06 83 85 42 49 - v.landais-purnu@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr

